

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>France et Canada—traité de commerce :</i>		
39. Arrangement conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, pour régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51.)	Message 133	—
40. Correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51a.)	Adresse 15 mars 1893. 162	162
41. Autres documents et correspondance concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51b.)	Adresse 15 mars 1893. 179	—
42. Autres documents et correspondance concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51c.)	Adresse 15 mars 1893.	202
43. <i>Fromage canadien en Angleterre</i> .—Correspondance échangée entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 70.)	Par ordre 6 février 1893. 56	202
44. <i>Gardes-pêche</i> .—Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en force.	Par ordre 20 mars 1893. 177	259